



HODENT

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 28 juin 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Votants : 8
- Absents : 5
- Exclus : 0

Date de convocation :

16 juin 2023

Date d'affichage :

16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Étaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari.

Absents excusés : Isabelle Branson, Nelly Claës (pouvoir donné à Eric Breton), Pascaline Legrand (pouvoir donné à Patrice Bonnet), Sébastien Valorz, Chloé Journe.

Patrice Bonnet a été nommé secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Délibération n°2023-42 : Choix du bureau d'études pour le marché « Schéma Directeur d'Assainissement » (SDA)
2. Délibération n°2023-43 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)
3. Délibération n°2023-44 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)
4. Délibération 2023-45 : Délibération pour la vente du tracteur, du broyeur et de l'épareuse
5. Délibération 2023-46 : Choix de l'avant - projet simplifié pour la restructuration de la Mairie
6. Délibération 2023-47 : Mise en place d'un service commun de reprographie auprès de la Communauté de communes
7. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Délibération 2023-42 : Choix du bureau d'études pour le marché « Schéma Directeur d'Assainissement » (SDA)

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le recrutement d'un bureau d'études pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune.

Les opérateurs économiques intéressés par la consultation étaient invités à remettre leur candidature et leur offre avant le mardi 06 juin 2023 à 15h00 par voie dématérialisée sur la plateforme suivante : www.e-marchespublics.com

Trois candidats ont répondu dans les délais :

- AEC
- Setec Hydratec
- B3E

Le marché prend effet à compter de la date de notification au titulaire, jusqu'à parfait achèvement des prestations.

La date prévisionnelle de commencement des études est fixée à juillet 2023.

Le Maire expose le rapport d'analyse des offres de la société E.V.A.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE SUIVRE** l'avis du rapport d'analyse et choisissent la société Setec Hydratec pour l'attribution du marché ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Rappel des critères de sélection :

- Valeur technique : 55%
- Valeur prix : 45%

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Pascaline Legrand.
Voix contre	-
Voix abstention	Cédric Chiepperin

2. Délibération 2023-43 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Considérant le projet de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement ;

Vu la délibération n°2023-42 du 28/06/2023 désignant le bureau d'études ;

Vu le montant total du projet à hauteur de 65 255€ HT ;

Vu la demande d'aide déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'aides à l'investissement des collectivités au titre de l'aide pour l'assainissement des eaux usées, afin d'obtenir une subvention de 40% du montant total HT du projet (65 255€ HT) soit 26 102€.

La différence sera financée par la capacité d'autofinancement et/ou emprunt et les crédits seront inscrits au budget communal 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des voix :

- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental pour une subvention de 40% sur la base du montant total du projet, soit 65 255€ HT, dans le cadre du Fonds Départemental d'aides à l'investissement des collectivités,
- **D'AUTORISER** le Maire à engager et signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Nelly Claës, Pascaline Legrand.
Voix contre	-
Voix abstention	-

3. Délibération 2023-44 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Considérant le projet de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement ;

Vu la délibération n°2023-42 du 28/06/2023 désignant le bureau d'études ;

Vu le montant total du projet à hauteur de 65 255€ HT ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre des aides du programme « Eau et Climat - Assainissement par temps sec et par temps de pluie », afin d'obtenir une subvention comprise entre 30% et 80% du montant total HT du projet (65 255€ HT) soit 19 576.50€ minimum et 52 204€ maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des voix :

- **DE SOLLICITER** l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre des aides du programme « Eau et Climat - Assainissement par temps sec et par temps de pluie », afin d'obtenir une subvention comprise entre 30% et 80% du montant total HT du projet (65 255€ HT) soit 19 576.50€ minimum et 52 204€ maximum.
- **D'AUTORISER** le Maire à engager et signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Nelly Claës, Pascaline Legrand.
Voix contre	-
Voix abstention	-

4. Délibération 2023-45 : Délibération pour la vente du tracteur, du broyeur et de l'épareuse

M. le Maire, rappelle que la commune de Hodent est propriétaire d'un tracteur agricole immatriculé GN-134-MD et dont la 1^{ère} immatriculation date du 28/04/1980.

Suite au projet de renouvellement de son parc, la commune souhaite procéder à sa vente et le sortir de l'inventaire patrimonial.

La cession de ce véhicule communal interviendrait de gré à gré au prix de 3 000€ (broyeur et épareuse inclus).

M. ZAMORA Yoan, domicilié 52 route du Plessis Tesselin - 85310 Saint-Florent-des-Bois, propose de se porter acquéreur du tracteur (plus broyeur et épareuse) pour 3 000€.

Une telle cession étant conforme aux intérêts communaux, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la vente.

Considérant le prix proposé de 3 000€, et que celui-ci est conforme à l'estimation du bien,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** la vente à M. ZAMORA Yoan de ce véhicule communal au prix de 3 000€ (broyeur et épareuse inclus)
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le certificat de cession de véhicule
- **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Pascaline Legrand, Cédric Chiepperin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

5. Délibération 2023-46 : Choix de l'avant - projet simplifié pour la restructuration de la Mairie

Dans le cadre de l'étude pour la restructuration du bâtiment communal Mairie, l'architecte a envoyé le 28 juin 2023, un avant - projet simplifié.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de sélectionner quelle proposition de plan serait la plus appropriée, parmi celles proposées dans le cadre de la phase avant - projet simplifié.

A. À L'ETAGE

Pour l'appartement, le plan validé est le « projeté 4 » dans la mouture où la porte d'accès à la cuisine est située dans le séjour et où une cloison est construite dans le couloir, afin de fermer la cuisine. Une mise à jour est demandée à l'architecte pour la matérialisation claire du mur fermant la cuisine côté couloir, et pour la porte d'accès au séjour dont un accès ouvert et libre semble mieux adapté.

B. REZ DE CHAUSSEÉ

Trois différents plans ont été proposés :

- Sans extension sur la cour de la Mairie
- Avec extension vitrée totale
- Avec extension vitrée et toiture en tuiles

Le Conseil Municipal souhaiterait :

- Avoir un chiffrage du coût sans extension cour de la mairie, avec l'extension toiture en verre et avec l'extension toiture en tuiles
- Connaître le coût global avec le changement des fenêtres à l'identique
- Avoir une idée du coût de la réfection des peintures après les modifications
- Connaître le coût de l'isolation thermique du grenier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des voix, sous réserve du retour aux demandes, de valider l'avant - projet simplifié.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Pascaline Legrand, Cédric Chiepperin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

6. Délibération 2023-47 : Mise en place d'un service commun de reprographie auprès de la Communauté de communes

M. le Maire expose :

La CCVVS a mis en place un service commun dans le domaine de la reprographie, hors création et maquettage.

Cette mutualisation a pour vocation d'apporter aux communes, une prestation d'équipement de reprographie à moindre coût.

Le remboursement des frais du service commune, de la commune à l'EPCI, s'effectuera à la prestation sur la base suivante :

	Coût feuille recto (en euros)	Coût feuille recto/verso (en euros)
Papier A4 - 80g	0,11	0,18
Papier A3 - 80g	0,15	0,22
Papier A4 - 160g	0,15	0,23
Papier A3 - 160g	0,25	0,32
Papier A4 Gloss - 135g	0,19	0,27
Papier A3 Gloss - 135g	0,31	0,38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des voix, d'adhérer au service commun de reprographie et autorise M. le Maire à signer tout document y afférant.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Pascaline Legrand, Cédric Chiepperin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

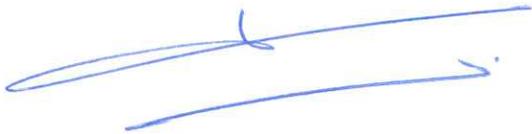
Départ de Joël Le Manach à 22h30 ; il a participé à toutes les délibérations.

7. Questions diverses :

- Retour de Cédric sur la création du site www.destination-vexin-francais.fr suite au dernier Comité syndical du PNR.
- Point sur le projet de création d'un lycée à Magny-en-Vexin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Secrétaire de séance



Le Maire
Eric Breton

